



COMMUNE
D'AIGLE

LA MUNICIPALITÉ

Au Conseil communal d'Aigle

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2022-10 du lundi 22 août 2022

relatif à

LA CREATION D'UN PASS CULTURE À AIGLE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Commune soutient l'offre culturelle et souhaite encourager et démocratiser la participation de la population d'Aigle à des événements culturels locaux. Ce préavis permet de développer un pass culture individuel à Aigle afin de concrétiser ce but.

2. HISTORIQUE

La Commune, notamment par l'entremise de la commission culturelle, accorde des subsides à des projets culturels locaux et régionaux. Depuis 2018, les porteurs de projets sont invités à déposer leurs demandes en ligne via le guichet culturel (<https://www.aigle.ch/guichet-culture>). Les subsides de la commission culturelle, d'un montant de 50'000 CHF au budget 2022, concernent les organisateurs et contribuent à leur faciliter la réalisation d'une prestation culturelle (festival, concert, spectacle, théâtre, etc.) ou socioculturelle (Fête des Couleurs par ex.). En ce qui concerne le **public aiglon, en revanche**, il n'existe à l'heure actuelle pas d'incitation communale permettant d'encourager l'accès à la culture. La création d'un pass culture par la Commune concrétiserait ainsi un soutien qui s'adresserait directement et individuellement aux habitantes et habitants d'Aigle en leur proposant de s'inscrire à une offre mobilisatrice.

3. CONTEXTE ACTUEL

3.1. Offrir un accès aux prestations culturelles

Mis à part l'accès aux visites de l'Espace Graffenried (toute l'année) et l'entrée au Festival Aigl'In Music et Fête des couleurs (annuels), la majorité des prestations culturelles sont payantes : Spectacles au Théâtre Waouw, concerts de musique classique ou actuelle organisés par l'AMAC (Amis de la musique d'Aigle et du Chablais), expositions au Château, spectacles de danses, d'humour, etc. La Commune souhaite multiplier la participation aux prestations culturelles et les faire plus largement connaître en offrant la possibilité d'un accès gratuit, sous la forme d'un pass culture annuel gratuit à commander.

3.2. Grâce à un système numérique

La technologie actuelle permet de développer un système de « pass » sous la forme d'une carte personnalisée munie d'un QR code unique, valable 12 mois, qui donne accès gratuit à des prestations culturelles (théâtre, exposition, château, etc...), proposées par des acteurs locaux. En tant qu'émetteur du pass culture, la Commune a la possibilité, de rembourser les prestataires chez qui le pass est présenté et utilisé. Pour cela, elle dispose d'un système d'automatisation et de gestion numérique qui simplifie les opérations. L'avantage du système repose sur sa configuration modulable et cette technologie est déjà en cours dans de nombreuses communes soit sous la forme d'incitation touristique, culturelle ou de réseau de commerces locaux.

4. DESCRIPTION DU PROJET

Le pass culture s'étendrait à 2023 et 2024, soit un projet pilote sur deux années. Au terme de cette période, une analyse et une synthèse seront établies sur la base des résultats obtenus afin d'envisager sa pérennisation, voire son extension à d'autres prestations.

Développé par une entreprise spécialisée, Valezy sarl créée en 2016 à Sion, le pass culture se présente sous la forme d'un document au format carte de crédit qui s'obtient gratuitement soit par téléphone ou selon un formulaire en ligne. Il est réservé **aux adultes** (18 ans révolus) habitants Aigle qui en feront la demande, dès le lancement de l'offre, limitée dans le temps. Un stock défini de 300 pass sera édité pour 12 mois et il y a possibilité pour la Commune d'augmenter le nombre de « pass » en cours (par relance du projet).

Le pass culture s'apparente aux exemples d'abonnement tels que Magic Pass ou l'Abobo, l'abonnement culturel valaisan. Il fonctionne selon la démarche du « premier arrivé, premier servi » et suppose une démarche volontariste de la part de la personne qui se le procure et ne peut le faire que pour elle-même **à un seul exemplaire**. En cela le pass culture se distingue d'un arrosage généralisé et peu mobilisateur. En libérant un stock de 300 pass, la Commune s'appuie sur un ratio correspondant à environ 3 % de la population aiglonne, qui pourrait être visée et intéressée par cette offre.

Ce pass donne accès à un certain nombre de prestations culturelles, établies par la Commune pour un montant total de 110 francs, sous forme de 5 sorties auprès de prestataires culturels professionnels partenaires de l'offre, à savoir :

1 entrée spectacle au théâtre Waouw (30 frs), 1 concert proposé par l'AMAC (35 frs), 1 billet cinéma Cosmopolis (17 frs), 1 entrée adulte au Château d'Aigle (11 frs) et par ailleurs à 1 réduction d'un montant de 17 frs sur un brunch à l'Espace Graffenried (prix total : 30 frs) ou sur un spectacle à choix en vente à la billetterie de l'Office du tourisme d'Aigle.

Les prestataires culturels qui participent à l'opération contrôlent chaque pass présenté en le scannant, ce qui permet d'enregistrer, via une application dédiée, la visite et de la décompter. Le pass est utilisable une seule fois par prestation culturelle tandis que le système numérique écarte toute utilisation abusive. La Commune dispose d'un accès à un tableau de bord en ligne lui permettant de suivre l'état d'utilisation des pass en temps réel et de consulter et gérer les montants à rembourser aux prestataires.

À l'usage, le pass culture **dépendra de la consommation** qui en est faite et qui pourrait suivre le schéma suivant :

Stock de 300 pass disponibles selon le principe «premier arrivé, premier servi »	270 pass acquis et utilisés (scannés) pour les 5 prestations	La Commune rembourse les partenaires culturels au fur et à mesure
	20 pass acquis et utilisés partiellement	La Commune rembourse les partenaires culturels au fur et à mesure
	10 pass acquis mais non utilisés	0 débours de la Commune

Le lancement du pass et sa réalisation bénéficient d'une démarche de marketing auprès de la population aiglonne, grâce à l'appui d'un stagiaire qui sera engagé en CDD pour seconder la Commune dans ce projet. Le système numérique est quant à lui entièrement supervisé

par la société spécialisée mandatée. La Commune dispose d'un compte d'administration pour la gestion de l'ensemble.

Si la popularité du pass culture se confirme au terme de ces deux années de fonctionnement, la formule du pass pourrait ensuite être étendue à d'autres acteurs à Aigle (touristiques, commerces locaux) pour en augmenter la diffusion et offrir des avantages supplémentaires. Le système numérique choisi étant modulable en fonction des buts recherchés. À terme, le pass pourrait évoluer vers une carte individuelle offrant des accès à des prestations culturelles organisées par des prestataires professionnels dans les communes voisines, voire dans l'ensemble du Chablais.



Maquette (provisoire) du format du pass culture Aigle

5. MOTIVATION DE LA MUNICIPALITE

La Commune, en tant que premier échelon dans le système de subsidiarité qui prévaut (entre Commune, Canton et Confédération) exerce un rôle essentiel et à multiples facettes, quand il s'agit d'encourager la population à s'intéresser à la culture et aux offres dans ce domaine. Elle s'efforce de mettre sur pied des initiatives favorisant l'accès de la population à l'art et à la culture, en portant une attention particulière aux nouvelles solutions offertes par la **digitalisation**. C'est pourquoi elle souhaite mandater une entreprise spécialisée dans ce domaine pour réaliser ce projet de pass culture. La Municipalité est consciente qu'Aigle a du retard à combler en matière de démocratisation de la culture et l'usage d'un pass concrétise les possibilités actuelles liées aux QR-code, tant dans la simplicité de diffusion, d'usage et de gestion. Avec l'introduction d'un pass culture, la Municipalité dispose d'un double avantage : elle fédère à la fois des partenaires avérés de l'offre culturelle locale aiglonnaise et donne une visibilité concrète à un réel programme culturel à Aigle. Elle s'intéresse, avec ce type d'outil, à une solution qui pourrait s'étendre à une offre valable dans les communes alentours.

La souplesse de la technologie choisie lui permet d'envisager le futur de manière ambitieuse et constructive puisque l'agrégation d'autres partenaires (touristiques, commerces locaux, etc) est autorisé dans ce système numérique. La réalisation de ce projet pourrait s'étendre, dans une optique de collaboration locale et régionale avec d'autres acteurs.

6. PROCEDURE ET DELAIS DE REALISATION

En cas d'approbation par le Conseil communal et passé les délais référendaire et de recours, le lancement du pass culture suivra le planning, tel que détaillé ici :

2022

										11.2022	12.2022
										Recrute et poste stagiaire	
										Développement projet	

2023

01.2023	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12.2023
Dev projet											
Stagiaire marketing											
Lancement Pass 2023											
Programme culturel											

2024

01.2024	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12.2024
Programme culturel											
Diffusion Pass 2024											
Programme culturel											
Bilan final											

7. ELEMENTS DE COMPARAISON

L'usage d'un pass a fait ses preuves auprès d'une vingtaine d'autres communes vaudoises, genevoises et valaisannes, qui ont opté pour cette solution, notamment à Villeneuve, Meyrin, et Nax, avec une certaine diversité dans les buts recherchés. Les aides post-covid mises en place pour soutenir la culture ou le commerce local entrent également dans ce type d'initiative. De manière générale, toutes visent à faciliter l'accès du public à des offres locales.



Processus de validation d'un pass culture chez un prestataire culturel

8. DEVELOPPEMENT DURABLE

Environnement : aucun.

Social : la diffusion d'un pass participe au renforcement du lien social et de la démocratisation de la culture à Aigle.

Economie : le pass culture concrétise un encouragement à participer à des événements locaux et contribue, de manière indirecte, à soutenir la consommation locale et à produire des retombées économiques pour les acteurs aiglons.

La mesure proposée s'inscrit ainsi dans une logique de développement durable.

9. INCIDENCES FINANCIERES

La création d'un pass culture présente un engagement financier de **CHF 102'000.- sur 2 ans**, de 2023 à 2024. Ce montant est détaillé selon les frais d'investissement et de gestion suivants :

9.1. Frais d'investissement (unique)

Installation et configuration du système de pass	5'000 CHF	
Marketing pour le lancement du pass	4'000 CHF	
Stagiaire	6'000 CHF	
TOTAL		15'000 CHF

9.2. Frais de gestion 2023 (annuel)

300 pass culture (valeur 110.-)	33'000 CHF	
Abo licence du système numérique du pass	7'000 CHF	
Frais de communication	3'500 CHF	
TOTAL		43'500 CHF

9.3. Frais de gestion 2024 (annuel)

300 pass culture (valeur 110.-)	33'000 CHF	
Abo licence du système numérique du pass	7'000 CHF	
Frais de communication	3'500 CHF	
TOTAL		43'500 CHF

10. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2022-10 du 22 août 2022
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'autoriser la Municipalité à lancer un pass culture en 2023 et 2024 pour encourager la démocratisation de l'accès à la culture, de lui octroyer un crédit de CHF 102'000.-
2. De prélever ces montants sur les liquidités ordinaires ou de les emprunter aux meilleures conditions, le moment venu
3. D'amortir ce montant selon les possibilités mais au maximum sur 5 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

G. Devaud



La Secrétaire

A. Decaillet

Municipal délégué : Stéphane Montangero

